



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 mai 2019
19 heures 00

RS/MG

N° 002423

Projets Nouveaux -
Révision du plan de
financement de la
rénovation de la place
de la mairie et du
parking Rambaud -
Demande de
subvention contrat de
ruralité.

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 14 mai 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Vu la délibération n° 2410 du mardi 26 mars 2019 et après concertation avec la sous-préfecture il est de nouveau proposé au Conseil de valider le nouveau plan de financement dont le montant total des dépenses est toujours évalué à 1 760 266 €HT mais sera fléché sur un seul exercice (2019) et dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité - DSIL

Madame le maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif contrat de ruralité à hauteur de 692 186€0 €pour un coût total de dépense de 1 760 266 €HT.

Il est proposé les plans de financement suivants :

COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION				
DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Maîtrise d'œuvre	135 600,00 €	Contrat ruralité DSIL	692 186,20 €	39,32%
Pluvial	140 423,70 €	S/total aides publiques Etat (HT)	692 186,20 €	39,32%
OPC, CT, SPS	68 130,00 €			
Divers (pub, référé, archéo...)	60 000,00 €	Région SUD CRET	540 000,00 €	30,68%
		S/total autres aides publiques (HT)	540 000,00 €	30,68%
Travaux				
Travaux place	1 075 096,30 €	Autofinancement	528 079,80 €	30%
Travaux Parking	281 016,00 €	S/total autofinancement (HT)	528 179,80 €	30%
COUT TOTAL PREVISIONNEL (HT)	1 760 266,00 €	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	1 760 266,00 €	100%

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Sollicite une subvention à hauteur de 692 186,20 € auprès de l'État dans le cadre du contrat de ruralité –DSIL 2019 pour l'opération d'aménagement de la place Gabriel Péri et du parking Rambaud,

Prend acte que la SPL Territoire 84 dans le cadre de la concession a sollicité une subvention à hauteur de 540 000,00€ auprès du contrat d'équilibre territorial de la région Sud pour l'ensemble du projet,

Approuve le plan de financement 2019 présenté ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au bilan de la concession,

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI